

La FNA réagit au rapport annuel de l'UTAC-OTC : des résultats à considérer avec précaution

L'UTAC-OTC a publié les résultats détaillés du contrôle technique pour l'année 2018. Ce rapport permet d'avoir une lisibilité des effets de la réforme du mois de mai dernier sur les mises en contre-visite de véhicules. Cette réforme a certes eu pour effet d'augmenter le taux de contre-visites, mais dans des proportions moindres que prévues. Explications.

Avec une faible différence entre 2017 et 2018, la montée en flèche du taux de contre-visites n'a pas eu lieu (18,56% en 2017 contre 18,99% en 2018 puis 19,74% à partir du 20 mai). Cela s'explique par trois facteurs :

- Les 6 premiers mois d'application de la réforme ont vu des véhicules relativement récents passer au contrôle technique. En effet, l'effet d'anticipation généré par la crainte des propriétaires de véhicules anciens a provoqué une hausse des contrôles avant la réforme suivi d'une baisse.
De plus, l'inquiétude sur le durcissement du contrôle technique a poussé les automobilistes à formuler une demande accrue en pré-contrôle, tandis que l'après-vente préparait mieux les véhicules.
- La difficulté d'évaluer les automobilistes qui sont désormais en défaut de contrôle technique, par crainte d'échec.
- Comme toute nouvelle réglementation, des ajustements sont à prévoir. Les contrôleurs doivent se l'approprier et leurs jugements s'affineront suite aux formations obligatoires annuelles.

Un premier constat sur le terrain nous fait remarquer qu'un **véhicule entretenu régulièrement**, même ancien et kilométré, **passé sans encombre le contrôle technique**. Cela permet également à l'automobiliste de mieux gérer son budget d'entretien. C'est pour cette raison que **la FNA a déployé diverses actions** :

- Une **campagne de communication** pour sensibiliser les automobilistes « **le contrôle technique, un travail d'équipe** »
- L'outil numérique **CT Scan** pour permettre aux réparateurs de mieux informer leurs clients et diagnostiquer les résultats du nouveau contrôle technique.
- Une **formation pré-contrôle pour les réparateurs**, afin de comprendre les enjeux du contrôle technique et l'entretien préventif.

Enfin, on observe sur le terrain une augmentation de véhicules plus anciens et kilométrés (la moyenne d'âge du parc étant de 12 ans) se présentant au contrôle technique. Ce parc contrôlé, plus représentatif, entraîne un taux de contre-visites à la hausse. En 2019 et 2020, l'après-vente devra jouer un rôle de conseil et de préparation pour les véhicules plus anciens, générateurs de chiffre d'affaires pour le secteur.